



Conseil tribunal prudhomme

Par **Ozark93330**, le **10/07/2020** à **18:37**

Bonjour a vous

Jai un gros probleme

Il y a 2 semaines au prud'homme j'ai ai eu ma plaidoirie au tribunal de bobigny,

Grossomodo j'ai fai 7 ans d'intérim mais toujours dans la même société , j'ai poursuivi la société en question, mon avocat a monter gros dossier j'ai pu récupérer attestation pole emploi, fiche de paye, relevé d'heures etc

Ensuite la partie adverse nous répond en affirmant que mon entrée dans la société date de 2016 et non 2012, effectivement je n'ai pa pu retrouver mes contrats de mission ou est mentionner la société ou je travaillé (2016 2017 2018 j'ai eu accès)

J'ai remuer ciel et terre, inspection du travaille siège social de adecco a Lyon etc impossible de retrouver contrat de travail davant 2016

Suite à ça a la plaidoirie en fin juin l'avocat adverse a jouer dessus et a réussi a mettre mes 4 premières années au oubliettes aussi incroyable que cela, mon avovat n'ayant pas les contrats d'avant 2016 avais peu d'arguments pour contrer cela

Il faut des papiers ou attestations clair net et précise pour le prudhomme.

J'arrive a mon problème

Étant dégoûter qu'on met oublier 4 ans d'intérim comme ca je contacte en derniers recours un syndicat adecco ile de France qui comprend mon soucis et accepte de m'épauler, elle contacte quelques contacts a elle et par magie hier soir je reçoit les contrats de mission de 2012 a 2016 sur ma boîte mail aussi incroyable que cela...

Je me dit c'est super je vais contrer la partie adverse avec cela, jenvoi un sms a mon avocat

qui me répond :

-Trop tard...

Donc ce matin je lui renvoi un renvoi un mail aucune réponse,
J'appelle les prud'homme de bobigny, j'explique ma situation a l'accueil, elle demande a la greffière ou la présidente du conseil si je peux joindre encore des documents vu que le jugement est pour début novembre, il me dise que oui c'est toujours possible....

Pourquoi mon avovat ne se réjouis pas de ces nouveau documents qui consolideront fortement mon dossier...??!!

Merci d'avance

Dans tout les cas

Demain j'envoie personnellement les documents au tribunal, a eux de voir si il les prendront en considération ou pas mais je pense et j'espère que oui.